

Relevé de décision de l'appel à projet Résidences de Journalistes 2021, volet territoires

Depuis 2015, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et à l'information un axe fort de sa politique. En 2019, un Plan d'éducation aux médias et à l'information déclinait les priorités suivantes :

- lutte contre contenus haineux, théorie du complot,
- décryptage de l'information (infox, sources, influences) etc
- meilleure compréhension du travail journalistique
- lutte contre le piratage, défense de la propriété intellectuelle

Dans ce contexte, la DRAC Normandie a initié pour la 6^e année consécutive des résidences de journalistes sur les territoires selon ces modalités :

1. Appel à candidature des collectivités (ou personnes morales) qui souhaiteraient accueillir un journaliste en résidence sur tout ou partie de leur territoire. Elles décrivent les caractéristiques de ce dernier, ses acteurs, ses problématiques et les enjeux qui seraient ceux de la résidence.
2. Appel à candidature des journalistes pour développer un projet de résidence basé sur la candidature des territoires sélectionnés.

Les propositions des collectivités seront publiées sur le site de la DRAC le 27 avril et les journalistes auront jusqu'au 22 juin pour y postuler.

Annnonce des candidatures retenues pour la phase 1 dédiée aux collectivités :

4 porteurs de projets ont présenté une candidature, 3 ont été retenus pour cette première phase.

Il s'agit de :

- L'intercommunalité de Flers Agglo (61)
- La Commune Nouvelle de Vire Normandie (14).
- La Ville du Havre (76)